

## Compte rendu de Conseil Municipal – 11 décembre 2018

### **1- Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur André LACOUARE en qualité de conseiller municipal et de la modification du tableau du conseil municipal suite au décès de Jacques DELPECH.

### **2- Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

Monsieur Emmanuel DUPLACEAU a été élu à la majorité des suffrages, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret selon les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 14
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
- Emmanuel DUPLACEAU : 10 voix
- Jacques ELISSETCHE : 2 voix

Le tableau du Maire et des Adjoints a été mis à jour comme suit :

1. Monsieur Jean-Bernard LHOSMOT, Premier Adjoint,
2. Madame Nadine GUÉNARD, Deuxième Adjointe,
3. Madame Gracienne PARIS, Troisième Adjointe,
4. Monsieur Emmanuel DUPLACEAU, Quatrième Adjoint.

### **3- Approbation du rapport d'activité 2017 de la CAPB**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité 2017 adressé par la CAPB.

### **4- Approbation du rapport d'activité 2017 de la CLECT**

L'objectif unique de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Le Conseil Municipal a approuvé les rapports de la CLECT pour 2018. L'attribution de Compensation 2018 pour la Commune de St-Jean-Pied-de-Port s'élève à 350 541 €.

### **5- Cession de terrain**

Le Conseil Municipal a accepté de céder à Michel Ahadoberry un terrain de 30m<sup>2</sup> au prix de 30€ le m<sup>2</sup>, situé rue de la Poste (Frais d'acte et de géomètre à la charge du demandeur).

### **6- Acquisition de terrain**

Le Conseil Municipal a accepté en vue d'aménagement sur la voirie, d'acquérir à titre gratuit

- Auprès de Kine Jara / 177 m<sup>2</sup> - parcelle A169
- Auprès de Pierre LARRAMENDY / 38 m<sup>2</sup> - parcelle B650.

### **7- Convention Santé et Conditions de travail**

Le Centre de Gestion propose une nouvelle convention dans le domaine de la santé construite sur deux principes

- Garantir un socle de prestations mutualisées le plus large possible
- Proposer des prestations sur mesure en fonction des demandes

Le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la Commune à cette nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire de signer cette convention.

### **8- Demande de dégrèvement sur factures**

Le Conseil Municipal a accepté d'allouer 1174,37 € de dégrèvements auprès de 7 abonnés qui ont été victimes de fuites après compteur en 2018.

### **9- Convention de gestion au service de l'eau pour 2019**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de gestion du service de l'eau avec la CAPB, amendée de précisions sur le prix horaire de la main d'œuvre, sur le prix du matériel, et sur les conditions de remboursement.

### **10- Mise en place du RIFSEEP**

Le Conseil Municipal a accepté la mise en place, à compter du 01/01/2019 du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire existant. Il est constitué de 2 composantes :

- indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise fixée selon le poste occupé,
- complément indemnitaire annuel selon la manière d'occuper le poste.

### **11- Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal a accepté des virements de crédit au sein du Budget général 2018, équilibré, notamment en lien avec les travaux effectués en régie.

### **12- Remboursement au Comité d'Animation**

Suite au repli d'un spectacle du Festival Citadelle en Scène, en raison de la pluie, AXA a dédommagé la Commune à hauteur de 1604€. Le Conseil Municipal a décidé de reverser ce montant au Comité d'Animation, organisateur de l'évènement.

### **13- Concours Maisons Fleuries**

Le Conseil Municipal a fixé à 3070 € la dotation au prix et a autorisé Monsieur le Maire à mandater auprès des lauréats selon les délibérés de la Commission Environnement.

### **14- Questions diverses**

- Indemnité de conseil pour la Trésorière municipale : 623,50 €
- Demande Lycée Etchepare : le Conseil municipal a proposé de se prononcer sur une future demande du foyer socio-éducatif de l'établissement
- Instauration d'un tarif pour l'utilisation du Mini-bus (hors associations locales) : 50€ par journée + plein d'essence
- Bordereau de prix du matériel d'exploitation pour la régie de l'eau

L'ensemble des délibérations à partir du point 3 ont été votées à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

Laurent INCHAUSPE.